

République Française

DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES en PROVENCE

**Nombre de membres
afférents au Conseil
Municipal : 15**

En exercice : 15

**Qui ont pris part à la
délibération**

Présents : 10

Procurations : 1

Absents : 4

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 23.01.2026

SEANCE DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six , le vingt-deux du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean Claude CASTEL, Maire**.

PRESENTS : Mmes AMIGONI A, ARNEL H, LAUGA-CROZE C, LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,

Mrs CASTEL JC, FIGUIÈRE S, LAMAZÈRE G, RAMIREZ JP,

PROCURATIONS : MIOLA JL à PALLA O

ABSENTS : DELSAUT A, MARELLI S, PIERRISNARD P, LE GENDRE M

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : AMIGONI A

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 16/01/2026

Délibération n°2026.01 : Autorisation de demande de permis de construire et demande de subvention pour la création de logements conventionnés rue des Ferrages

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la commune s'est énormément développée ces dernières années.

Les demandes de location d'appartement sont importantes. La commune a donc décidé de compléter son parc locatif conventionné, de 10 logements actuellement, par trois nouveaux appartements. La parcelle E350 plus communément appelée « maison Bremond » est l'endroit idéal pour la création de ces logements.

Dans le bâtiment existant il sera nécessaire de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de deux appartements type T2 au rez-de-chaussée et un appartement type T4 au premier étage.

Les superficies respectives pour les 2 T2 seront de 35,75 m² et 49,19 m². Le T4 aura quant à lui une superficie de 94,54 m².

Monsieur le maire propose de faire une demande de subvention pour ces logements conventionnés. La proposition d'une démarche simplifiée auprès de la préfecture permettra un subventionnement de 80 % du prix de la réalisation par le biais du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et du PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

Monsieur le maire expose au conseil municipal le coût de cette opération :

- Travaux : 98 253,43 € HT
- Etudes préalables : 2 500 € HT
- Estimation de la dépose du Permis de Construire : 2 500 € HT

Soit un montant de : 103 253,43 € HT

Oui l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (11 POUR dont 1 PROCURATION), lors de la séance du 22/01/2026 :

- **APPROUVE** la décision de créer ces 3 logements conventionnés supplémentaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès de l'État pour 80 % de la somme de ce projet.
- **DIT** que cette opération fera l'objet d'une inscription dans le budget communal de 2026.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.

LE MAIRE
JEAN CLAUDE CASTEL

